



MAIRIE D'ESSUILES  
41 rue de la Chapelle, St-Rimault,  
60510 ESSUILES

Délibération n° D2026-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 15 mars 2026

Date de l'affichage de la convocation : 15 mars 2026

En exercice : 15

Présent(s) : 14

Absent(s) : 01

Pouvoir(s) : 01

Le vingt mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : CHANTRELLE Fabienne, SCHNEIDER Christian, DOUZERY Caroline, REZONJA Philippe, DORTU Nadine, AMBROISE Sophie, RICHARD Thierry, SARAIVA ALVES Helena, JOSSELIN Valéry, MATHYS Mickaël, LEPILLET Sonia, URSULET Allan, GOSSANT Karen

Absent excusé : BOUSSOIS Antoine

Secrétaire de séance : GOSSANT Karen

Pouvoirs : BOUSSOIS Antoine donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

➤ **OBJET : Fixation du nombre d'adjoints**

Sous la Présidence de Monsieur VANDEWALLE Régis, élu maire,

**Vu** les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

**Considérant** que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum,

**Vu** la délibération D2020-06 du 26 mai 2020, la commune disposait à ce jour, de trois adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Décide de fixer à quatre** le nombre des adjoints au maire de la commune.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre tous les membres présents.**

**Le Maire,  
Régis VANDEWALLE**

Signature numérique de Régis VANDEWALLE

VANDEWALLE

Date : 2026.03.25 16:13

